9e. ANNEE. No 7.

LE MONITEUR HAITIEN,

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

ABONNEMENT. — *Le prix de l'abonnement est, pour l'année, 10 gourdes; pour 6 mois, 6 gourdes; pour 3 mois, 3 gourdes, le prix de chaque feuille est de 25 c. Le bureau de la feuille est chez Monsieur le baron de* MADIOU, *rédacteur-gérant et rédacteur des actes du gouvernement, rue des Miracles. Toutes demandes d'abonnement, lettres et paquets doivent y être adressés, francs de port.*

Port-au-Prince, le 28 Janvier 1854.

PARTIE OFFICIELLE.

NOMINATIONS. — 1853.

8 Septembre. — Mr A. Tonnelier, nommé préposé d'administration à la Grande-Saline

Du 22 Septembre. — Mr. le conseiller à la cour des Cayes, Vital Douyon, nommé directeur de la douane du dit lieu

Mr le conseiller à la cour du Port-au-Prince, de Boco, nommé peseur à la douane dudit lieu.

Du 30 Septembre. — Mr Jn-Baptiste Barreau, nommé préposé d'administration des Côtes-de-Fer.

Du 21 Novembre. — Mr. Louis Elie dit Décembre, nommé directeur du contrôle des denrées de Jacmel.

Du 24 Décembre. — Mr Chevalier, directeur du contrôle des denrées aux Gonaïves, nommé directeur de la douane dudit lieu

Du 31 Décembre. — Mr. Champonneau, trésorier particulier aux Gonaïves, nommé directeur du contrôle des denrées dudit lieu.

Le baron V. de Gaudin, nommé trésorier particulier aux Gonaïves.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Le traitement que nous publions ci-après a été appliqué avec succès, à St.-Thomas, à de nombreux cholériques.

PRESCRIPTIONS CONTRE LE CHOLÉRA.

Médication préventive.

On se préservera du Choléra par le régime suivant: nourriture fortement aromatisée à *l'ail*, au *poivre*, au *gingembre*; — *cigarette de camphre; camphre à priser fréquemment.* Pendant le sommeil on tiendra dans la bouche du *camphre gros comme la tête d'une épingle.* Tous les matins, et au moindre malaise, on prendra un petit verre de la *liqueur hygiénique* fabriqué sans sucre, et dont l'aloès se fait un peu sentir. *Camphre* à prendre trois fois par jour, au moyen de la tisane de *Mousse de Corse*, et le soir avant de se coucher avec deux gouttes d'*Ether dans un verre d'eau sucrée.* — Soir et matin, *Ecorce de grenade*, qu'on avalera avec de l'*eau* d'*Huître.* — Soir et matin, vigoureuse lotion à l'*alcool camphré*, ou l'eau de Cologne, et large friction à la *pommade camphrée.* On changera de linge soir et matin. Partout où vous trouverez une flaque d'eau, jetez y un fragment d'aloès, ainsi que dans les tonneaux de gouttières. — Faites le soir allumer de grands feux sur les bords des étangs et des cours d'eau; — sur les places publiques; et des lampions sur le hant des édifices.

MEDITATION CURATIVE.

Dès les premiers symptômes, on prendra un petit verre de la liqueur hygienique non sucrée ou à défaut un petit verre d'eau-de-vie ou cognac camphré; — on avalera de l'aloès un instant après: aussitôt, cataplasme vermifuge sur tout le ventre. Si les symptômes ne se dissipent pas au bout d'un quart-d'heure, l'huile de ricin: — toutes les heures un petit grumeau de camphre avalé au moyen, tantôt de l'eau d'huître et tantôt de l'eau de goudron. — On arrosera le crâne avec de l'eau sédative, on en lotionnera les poignets, la region du cœur, le dos et les reins; immédiatement après, friction à la pommade camphrée, et par dessus, lotion à l'acool camphré. — On continuera ces lotions et frictions jusqu'à ce que les symptômes aient pris un caractère moins grave. — Dès que la crise est passée, bain sédatif, avec friction au sortir du bain. — Si les symptômes tardaient à se dissiper, on ferait avaler dans un peu de confiture, une dose de calomel, de *cinq centigrammes pour un enfant et de dix pour un adulte*, mais on a rarement besoin d'avoir recours a ce moyen, si l'on s'y prend au début du mal — Si l'on arrivait auprès du malade lorsque l'invasion a déjà fait des progrès, on commencerait par administrer tout aussitôt l'huile de ricin, et l'on appliquerait ensuite tout le reste de la médication ci-dessus.

REGIME HYGIENIQUE APRÈS LA GUERISON.

On fera usage du Bi-Carbonate de Soude, dans l'eau à boire (un gramme à deux grammes par litre d'eau).

Note pour faire l'eau sédative, l'alcool camphré, l'eau-de-vie camphrée, la pommade camphrée, l'huile camphrée et la liqueur hygiénique.

1.° L'eau sédative se fait de la manière suivante:

Pour une bouteille ordinaire, on commencera par mettre une poignée de sel marin dans un verre d'eau; quand le sel est fondu, on coule l'eau, ensuite on dispose dans une bouteille propre un petit verre et demi d'ammoniac liquide, ensuite un autre petit verre d'alcool camphré; secouez bien la bouteille et débonchez-la, versez dans la bouteille le verre d'eau salée, secouez bien, débouchez encore, et emplissez-la d'eau ordinaire, à chaque fois qu'on voudra s'en servir, on aura soin de secouer la bouteille.

2.° L'alcool camphré: une bouteille pèse 16 onces liquide. — Pesez 5 onces de camphre, mélangez l'un et l'autre, et servez-vous de l'alcool.

3.° Une bouteille eau-de-vie pèse 16 onces: mettez y 5 onces de camphre et servez-vous en.

4.° La pommade camphrée: — Pesez votre saindoux, et ajoutez camphre en poudre. le tiers du poids pesant de votre saindoux, faites-le dissoudre au bain-marie, aussitôt que le camphre est fondu, la pommade est bonne, retirez-la du feu, couvrez-la et laissez-la refroidir.

5.° L'huile camphrée: Pesez votre huile, et mettez le tiers de camphre en poudre, c'est-à-dire le tiers de ce que pèse votre huile.

6.° La liqueur hygiénique: dans une dame-jeanne mettez 210 grammes sommités et racine angélique, 28 grammes calamus aromaticus, 14 grammes myrrhe, 14 grammes canelle, 7 grammes aloes, 7 grammes clous-girofle, 7 grammes vanille, 5 grains noix muscade, 1 grain de safran. — Ajoutez ou emplissez la dame-jeanne d'eau-de-vie de 24 degrés; mettez la dame-jeanne au soleil pendant 15 jours; ensuite faites couler la composition et servez-vous en.

MEDICATION CURATIVE.

Faire avaler aussitôt un petit verre à liqueur d'eau-de-vie (cognac) camphrée, que l'on étend plus ou moins d'eau pour les personnes non habituées aux liqueurs fortes. — On frotte le ventre avec de l'eau de vie

camphrée jusqu'à la cessation des crampes et des coliques. — On arrose le crâne d'eau sédative, on place une compresse imbibée de cette eau sur la région du cœur, autour du cou et des poignets.

Observation. — Avant de se servir de l'eau sédative, il faut bien secouer la bouteille et ensuite mettre un bandeau sur le front du malade pour préserver les yeux.

Observation. — Un moment après avoir administré le petit verre à liqueur d'eau-de-vie camphrée, on fera prendre au malade 5 grains d'aloès (c'est-à-dire une pillule de 5 grains) accompagnée d'un petit morceau de camphre, et d'un quart de verre d'eau salée (sel de cuisine).

Si les symptômes ne se dissipent pas assez vite à l'aide de ces moyens, on administrera aussitôt l'huile de palma-christi, deux cuillérées pour les grandes personnes et une pour les enfans. Bouillon aux herbes toutes les fois que le malade ira à la selle.

LAVEMENT VERMIFUGE.

Faites bouillir pendant un quart-d'heure dans deux bouteilles d'eau :

Aloès 3 grains (ou la moitié d'une pillule) Assafétida, 3 gouttes.

Huile camphrée 2 gros (ou une cuiller à bouche). Ce lavement s'administrera un moment après avoir donné la pillule d'aloès dont il est question ci-dessus.

CHOLÉRA.

Le choléra, comme le sait tout le monde, a gagné St.-Thomas depuis plus d'un mois. — Des lettres de cet endroit annoncent, comme une chose officielle, que douze cents à dix-huit cents personnes ont succombé sous l'influence désastreuse de cette épidémie qui s'y est montrée aussi meurtrière qu'elle l'avait été à la Jamaïque et à Cube. — Les dernières nouvelles qui nous sont parvenues de cette île nous apprennent que la terrible maladie diminuait d'intensité, puisqu'elle était en voie de décroissance.

En 1850, lorsque ce fléau a sauté tout d'un bond à la Jamaïque, promenant sa faux tranchante sur une grande partie de la population, j'avais donné publicité à une analyse consciencieuse de toutes les médications publiées contre ce fléau depuis 1817. Aujoud'hui qu'il sévit avec violence à St.-Thomas, je sens le besoin de tracer à chacun de nous la conduite qu'il aura à tenir en cas qu'il éclate dans notre patrie. — Je tâcherai d'émettre des idées assez explicites sur sa nature miasmatique que je corroborerai par un traitement rationnel, le plus propre à dompter ce colosse effrayant qui parcourt le monde sans encore trouver un bras assez puissant pour l'écraser sur sa route vagabonde, puisque s'il laisse un point, il éclate sur un autre, et c'est ainsi qu'on le voit aujourd'hui fondre sur St.-Thomas, faisant de grands ravages, après avoir moissonné les années précédentes les diverses populations de notre voisinage.

Je me dispenserai d'énumérer tous ces moyens spécifiques et prophylactiques tant préconisés ; le nombre en est grand ; mais dans leur application, ils n'ont qu'une vogue éphémère à l'instar du magnétisme si vanté comme moyen curatif de toutes les maladies qui affligent le genre humain.

A continuer. — (*Communiqué.*)

Le Choléra continue ses ravages à St.-Thomas. Sur une population de 12,000 âmes, il a péri en un mois 1800 personnes. — Le gouverneur de Porto Rico a interdit l'entrée de cette île à tous les navires venant de St.-Thomas, afin de la préserver de la peste.

Le 23 courant, Monsieur Etienne de Bauvoir, chevalier des deux ordres de l'Empire, aide-de-camp et secrétaire de S. M l'Empereur, est décédé au Port-au-Prince, à 5 heures du matin, à l'âge de 42 ans.

Ses funérailles ont eu lieu le même jour, à 3 heures de l'après-midi. Des officiers civils et militaires de tous grades, de nombreux citoyens y ont assisté. Les honneurs militaires lui ont été rendus avec une grande pompe.

Mr. le chevalier de Bauvoir, fils d'une de nos grandes illustrations militaires, portait un nom cher à la nation. Il s'était rendu digne de ce beau nom, par une conduite toujours honorable. D'une haute probité, plein de patriotisme, instruit, dévoué au chef de l'Etat et à l'ordre public, se distinguant, par une éducation accomplie, dans les cercles où il se trouvait, le chevalier de Bauvoir a laissé les regrêts les plus vifs. Le général Bauvoir accueillera avec transport, au sein de l'Eternel, un fils dont l'existence au milieu de nous ne cessa jamais d'être pure.

EXTERIEUR.

FRANCE.

On lit dans le journal des Débats :

« Nous recevons aujourd'hui de Londres le protocole et la note qui ont été signés à Vienne le 5 décembre par les représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Prusse, et dont nous avons donné la substance dans notre numéro de ce matin. Nous nous empressons de publier le texte de ces deux pièces importantes :

N.° 1. — PROTOCOLE.

« Les soussignés, représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Prusse, conformément aux instructions de leurs cours, se sont réunis en conférence à l'effet de rechercher les moyens d'aplanir le différend survenu entre la cour de Russie et la Sublime-porte.

» Les proportions que ce différend a prises et la guerre qui a éclaté entre les deux empires, malgré les efforts de leurs alliés, sont devenus pour l'Europe entière l'objet des plus sérieuses préoccupations ; en conséquence, LL. MM. l'Empereur d'Autriche, l'Empereur des Français, la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et le roi de Prusse, également pénétrés de la nécessité de mettre un terme à ces hostilités qui ne pourraient se prolonger sans affecter les intérêts de leurs propres Etats, ont résolu d'offrir leurs bons offices aux deux hautes parties belligérantes, dans l'espoir qu'elles ne voudraient pas elles-mêmes encourir la responsabilité d'une conflagration, alors que, par un échange de loyales explications, elles peuvent encore la prévenir, en replaçant leurs rapports sur un pied de paix, de bonne entente.

» Les assurances données à différentes reprises par S. M. l'empereur de Russie excluent de la part de cet auguste souverain l'idée de porter atteinte à l'integrité de l'empire ottoman. L'existence de la Turquie dans les limites que les traités lui ont assignées est en effet devenue une des conditions nécessaires de l'équilibre européen ; et, les plenipotentiaires soussignés constatent avec satisfaction que la guerre actuelle ne saurait en aucun cas entraîner dans les circonscriptions territoriales des deux empires des modifications susceptibles d'altérer l'état de possession que le temps a consacré en Orient, et qui est également nécessaire à la tranquillité de toutes les autres puissances.

» S M. l'Empereur de Russie ne s'est du reste point borné à ces assurances ; elle a fait déclarer que son intention n'avait jamais été d'imposer à la porte des obligations nouvelles ou qui ne fussent pas exactement conformes aux traités de Kutchuck Kaïnardie et d'Andrinople, stipulations d'après lesquelles la Sublime-Porte a promis de protéger dans toute l'étendue de ses Etats le culte chrétien et ses églises. La cour de Russie a ajouté qu'en réclamant du gouvernement ottoman un témoignage de sa fidélité à ses engagements antérieurs, elle n'avait nullement entendu amoindrir l'autorité du sultan sur ses sujets chrétiens, et que son but unique avait été de demander des éclaircissements de nature à prévenir toute équivoque et tout motif de mésintelligence avec une puissance amie et voisine.

» Les sentiments manifestés par la Sublime-Porte pendant les dernières négociations attestent d'un autre côté qu'elle était prête à reconnaître toutes ses obligations contractuelles, et à tenir compte, dans la mesure de ses droits souverains, de l'intérêt de S. M. l'Empereur de Russie pour un culte qui est le sien et celui de la majorité de ses peuples.

» Dans cet état de choses, les soussignés sont convaincus que le moyen le plus prompt et le plus sûr d'atteindre le but désiré par leurs cours serait de faire en commun une communication à la Sublime-Porte pour lui exposer le vœu des puissances de contribuer par leur intervention amicale au rétablissement de la paix, et la mettre en état de faire connaître les conditions auxquelles elle serait disposée à traiter.

» Tel est le but de la note collective

ci-jointe, adressée au ministre des affaires étrangères du Sultan, et des intructions identiques transmises en même temps par les cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne et de la Prusse à leurs représentants à Constantinople.

N.° 2. — NOTE COLLECTIVE.

» Les soussignés, représentants de l'Autriche, de la France, de la Grande-Bretagne et de la Prusse, réunis en conférence à Vienne, ont reçu des instructions à l'effet de déclarer que leurs gouvernements respectifs envisagent avec un profond regret le commencement des hostilités entre la Russie et la Porte, et désirent vivement, en intervenant entre les puissances belligérantes, éviter toute nouvelle effusion du sang et mettre un terme à un état de chose qui menace sérieusement la paix de l'Europe.

» La Russie ayant donné l'assurance qu'elle était disposée à traiter, et les soussignés ne doutant pas que la Porte ne soit animée du même esprit, ils demandent au nom de leurs gouvernements respectifs, d'être informés des conditions auxquelles le gouvernement ottoman consentirait à négocier un traité de paix. »

Extrait de la Presse du 18 décembre 1853.

AFFAIRES D'ORIENT.

La question d'orient qui se prolonge trop malheureusement, préocupe vivement tous les cabinets européens. Je pense que vous avez dû suivre attentivement par les journaux toutes les phases de cette affaire: la persistance que met la Russie dans ses vues envahissantes à l'égard de l'Orient, la guerre que vient de déclarer la Perse à la Turquie et par suite à l'Angleterre par la pression que le cabinet de St.-Pétersbourg exerce sur celui de Téhéran, sont des faits d'une grande gravité.

Le ministère anglais a été un moment ébranlé par la retraite momentanée de Lord Palmerston qui n'est rentré au pouvoir qu'après avoir obtenu la certitude que la politique anglaise serait plus décidée et adopterait tout à fait les vues du cabinet français qui, si tôt après la catastrophe de Sinope où une grande partie de la flotte Turque a été détruite, a mis le cabinet anglais en demeure de se prononcer sur le maintien de l'intégrité de l'Empire Ottoman ou sur son abandon; il en est résulté, entre les deux puissances, un traité offensif et défensif, et des ordres ont été donnés pour l'entrée dans la mer Noire des deux flottes combinées anglo-française. Un protocole a été ouvert entre les quatre grandes puissances, l'Autriche et la Prusse ayant adhérées. Elles doivent s'occuper dans un congrès qui, dit-on, doit s'ouvrir ici où à Londres de poser les bases d'un traité de paix entre la Turquie et la Russie qui ont été sommées chacune d'y envoyer leurs representants.

Il est temps que ces graves questions se règlent et se terminent: toutes les affaires en général en sont fortement atteintes; le crédit public en est fortement affecté; la chèreté toujours croissante de tous les produits alimentaires dans une grande partie de l'Europe, résultat de plusieurs années de mauvaise récolte, aggrave beaucoup à l'intérieur la question extérieure, et préoccupe tous les véritables amis de l'ordre et de la paix.

(*Extrait d'une lettre de Paris du 30 décembre 1853.*)

La grande questiton est toujours de savoir si les flottes sont entées ou non dans la mer Noire. Cependant l'affirmative gagne du terrain Nous lisons dans la *Patrie*:

« Toutes les correspondances particulières de Londres, de Vienne et de Berlin donnent comme positive la nouvelle que les escadres combinées sont entrées dans la mer Noire et *qu'elles croisent au large de Sébastopol.* — Schiller. »

Le *Siècle*, qui croit qu'à la date du 13 les escadres se louvaient encore à Beicos, ajoute:

« On tient pour très probable que les ambassadeurs, sans attendre de nouvelles instructions de Paris et de Londres, ordonneront aux flottes d'entrer dans la mer Noire. L'ordre de faire entrer les escadres est parti le 13 par le télégraphe, et l'on assure que les gouvernemens de France et d'Angleterre disent que les escadres devront *occuper* la mer Noire. Nous pouvons ajouter seulemennt que cet ordre ayant été transmis jusqu'à Vienne par le télégraphe, il est présumable qu'il arrivera le 20 à Constantinople. — Lamarche. »

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.

Trieste, samedi, 24 décembre.

On a reçu des nouvelles de Bombay qui vont jusqu'au 28 novembre.

D'après ces nouvelles, le shah de Perse marcherait vers le nord avec une armée de 40,000 hommes et de 100 canons.

Les anglais marchaient de leur côté vers l'Affghanistan pour barrer, à l'aide d'un fort, le defilé de Cohat.

Les Russes, ajoute-t-on, sont entrés à Khiva et ont detruit Achmetzen, dans la Tartarie indépendante.

Des lettres du Caire, en date du 15 décembre, annoncent que les montagnards abyssiniens ont chassé la population turque de Massova et Heurikas.

— On écrit de Paris, le 22 Xbre., à l'*Indépendance belge*:

La crise ministerielle amenée par la retraite de lord Palmerston se prolonge, et rien n'indique encore qu'elle ait une issue prochaine et satisfaisante pour lord Aberdeen. La presse n'a pas manqué de se livrer chez vous et ici, comme à Londres, à un foule de commentaires et sur la cause même de la dislocation du cabinet anglais, et sur les difficultés que lord Aberdeen rencontrait pour reconstituer son administration. Ces difficultés, je crois pouvoir vous en donner l'assurance, viennent moins de l'intérieur que de l'extérieur.

S'il ne s'agissait pour lord Aberdeen que de trouver des collègues, si la question du bill de réforme était la seule ou la principale occasion de la retraite de l'ancien ministre de l'intérieur, ou bien encore s'il s'agissait uniquement, en dehors de tout engagement antérieur, de prendre un parti sur les affaires d'Orient, il n'est pas douteux que lord Aberdeen n'eût déjà completé son cabinet et préparé son programme pour la prochaine ouverture du Parlement.

Les hommes ne lui manquent point, mais les événements ont trompé ses espérances; il croyait pouvoir continuer, avec de nouveaux collègues, des négociations ambiguës, une politique douteuse, qui, sans donner à la Turquie la satisfaction qu'elle attend de ses anciens alliés, sans séparer l'Angleterre de la France, sans rompre avec la Russie, ménageait en apparence tous les intérêts, en les compromettant tous au profit de la puissance qui menace l'intégrité de l'empire ottoman et l'équilibre européen.

Mais aujourd'hui lord Aberdeen, débarrassé de son collègue, est mis en demeure de se prononcer Le gouvernement de l'Empereur, si mes renseignements sont exacts, aurait posé la question au cabinet britannique en des termes d'une telle netteté, que tout atermoiement, tout compromis deviennent impossibles.

Le mouvement inouï d'opinion qui s'est déclaré en Angleterre, aux nouvelles du désastre de Sinope et de la défaite des Turcs en Asie, n'est pas de nature à continuer les embarras de lord Aberdeen. Et quand la France, émue de cette catastrophe, l'invite à opter enfin entre l'abandon de l'empire ottoman et la politique qui convient aux puissances occidentales, il ne reste à cet homme d'état que deux partis à prendre: conserver la direction des affaires, avec le maintien de l'alliance française, mais une alliance franche et décidée, telle qu'elle convient à deux nations qui marchent à la tête de la civilisation; ou céder la place à un cabinet qui, répondant aux sentiments généreux du peuple anglais, trouve sa force là où lord Aberdeen trouve aujourd'hui sa faiblesse.

BULLETIN DU JOUR.

On affirmait, hier dimanche, dans des salons qui ont la prétention d'être bien informés, que le *Moniteur* paraîtrait lundi matin *extraordainirement*, avec un article annonçant l'entrée des deux escadres anglaise et française dans la mer Noire, et l'annonçant dans des termes tels que le départ de M. de Kisseleff en devait être la conséquence plus que probable, presque certaine. Le Moniteur, qui avait déclaré dimanche qu'il ne paraîtrait pas lundi, n'a point paru en effet, ce qui est déjà un premier démenti indirectement donné au bruit de publication du prétendu article, dont on parlait comme équivalant à une déclaration de guerre. Moins que jamais, nous croyons au risque d'une guerre dont les proportions grandiraient, et nous y croyons d'autant moins que la France et la Grande-Bretagne viennent enfin de prendre l'attitude qui

appartient à deux puissances de leur rang, à deux arbitres souverains. Il est parfaitement vrai que la France a mis la Grande-Bretagne en demeure de se prononcer sur le parti qu'il était impérieusement nécessaire de prendre après l'attaque désastreuse sous laquelle a succombé la division navale commandée par Osman-Pacha; il est parfaitement vrai que la France a déclaré à la Grande-Bretagne que si l'escadre britannique ne recevait pas immédiatement l'ordre d'entrer dans la mer Noire conjointement avec l'escadre française, celle-ci y entrerait toute seule pour protéger efficacement la Turquie, partie défensive contre une nouvelle agression de la Russie, partie offensive; il est parfaitement vrai encore que le cabinet Aberdeen, faisant contre fortune bon cœur, a répondu sans retard, sans hésitation, le jour même, par l'adhesion la plus formelle à cette déclaration catégorique de la France, et qu'ainsi l'entente spéciale vient de se resserrer plus étroitement encore par un nouveau nœud. En conséquence, les deux escadres ont reçu l'ordre de quitter leurs mouillages et d'aller croiser dans la mer Noire, à l'effet d'établir en quelque sorte, de Verna à Batoum, une frontière maritime également infranchissable aux deux flottes russe et turque, tout en laissant à chacune d'elles, sans danger de rencontre, la liberté de ses mouvemens en deça de la ligne de partage ayant pour points extrêmes Varna et Batoum.

Si cet ordre tardif se ne fût pas fait attendre si longtemps, est-il vrai, oui ou non, qu'il n'y aurait pas eu à déplorer le désastre de Sinope, qui a coûté à la Turquie un quart de sa marine et la vie à plus de quatre mille défenseurs intrépides de l'indépendance nationale? Donc, toute mesure qui a pour objet et pour effet de prévenir et de rendre impossible toute récidive d'un pareil acte, est une mesure qui conclut naturellement, logiquement, inévitablement, non à l'aggravation, mais à la cessation des hostilités Pour que cette opinion que nous émettons fût contredite par les faits, il faudrait admettre que la Russie possède des forces maritimes égales ou supérieures aux trois flottes anglaise, française et turque. Est-ce admissible et est-il vraisemblable que la Russie poussera l'aveuglement jusqu'à vouer à une perte certaine, dans une lutte inégale, sa flotte de la mer Noire? Cette question porte en elle-même sa réponse. Aussi maintenons-nous fermement ce que nous avons dit en apprenant le désastre de Sinope, que nous avons qualifié de dénoûment forcé. Encore aujourd'hui nous répétons que c'est le commencement de la fin, et qu'il n'en saurait être autrement. La Russie ne pourra ni ne voudra rester bloquée et emprisonnée de fait dans son port de Sébastopol. Ce serait là une telle situation d'infériorité relative et d'impuissance démontrée aux yeux de toute l'Europe, que sans nul doute l'empereur Nicolas, placé entre ces deux seules alternatives: — Prolonger indéfiniment cette situation humiliante et humiliée d'inertie forcée ou évacuer promptement les Principautés, abusivement envahies, préférera prendre entre ces deux partis celui qui coûtera le moins à son orgueil blessé, que saura bien panser d'ailleurs la diplomatie, dont la sollicitude pour le czar s'est assez ouvertement révélée.

Dans les termes où la question vient d'être résolument rétablie par la France et nettement acceptée par l'Angleterre, il n'y a plus de danger que le mal s'envenime par la langueur et l'incertitude, et que la gangrène se mette à la plaie. L'amputation est faite.

Il est seulement à regretter que le parti qui vient d'être pris à la fin de décembre n'ait pas été pris au commencement de juillet, par suite de la fâcheuse résistance dont lord Aberdeen aura prochainement à rendre compte à la tribune du parlement. On eût épargné à l'Europe six mois de perplexités, et à la Turquie d'immenses et d'inutiles sacrifices. Passage du Pruth, invasion des Principautés et désastre de Sinope, tout le mal est venu de lord Aberdeen et de sa coupable partialité. Il sera juste qu'il l'expie. Déjà cette expiation a commencé pour lui. Il a dû passer sous les fourches caudines de lord Palmerston, qui rentre en triomphateur dans le cabinet, et dont la retraite eût été plus habile encore si elle eût été moins tardive.

En résumé, loin d'effrayer les intérêts, l'entrée dans la mer-Noire des deux flottes anglaise et française doit les rassurer. Depuis quand, lorsqu'un incendie a éclaté, s'effraie-t-on de l'arrivée des pompiers?

Le TIMES confirme en ces termes la nouvelle importante que nous annonçons:

« Nous sommes heureux d'apprendre qu'à la suite des derniers événemens et par les dernières délibérations du cabinet anglais, on a pris des arrangemens en conséquence, et qu'on a arrêté des mesures qui doivent être prises en commun par les gouvernemens de France et d'Angleterre.

» S'il s'est produit à Constantinople des différences d'opinion, elles ont eu pour cause le désir excessif de ne pas préjuger la grande question de paix ou de guerre, et de la laisser décider par les gouvernemens eux-mêmes. Mais les cabinets de France et d'Angleterre n'ont jamais été plus d'accord qu'aujourd'hui sur la marche qu'il est devenu nécessaire de suivre, et probablement les flottes des deux nations sont dans la mer Noire, prêtes à exécuter les instructions qui leur sont adressées. »

AVIS DIVERS.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'à partir du 1er janvier 1854 monsieur *H. Brunohler* entre comme associé dans sa maison de commerce, connue sous la raison de *H. Becker* et comp. et cessera de signer par procuration.

Port-au-Prince, le 7 janvier 1854.

H. BECKER.

Le baron Jean Jacques de Barolette, adjudant d'armes à la paroisse de Léogane, fait savoir au commerce et au public en général, qu'à la date du quatorze du courant, son divorce avec la dame Joséphine Joseph, domiciliée au Grand-Goâve, a été définitivement prononcé, par l'officier de l'état civil de la paroisse du Port-au-Prince, aux termes de l'article 246 du code civil.

En conséquence, la dite dame, dans toutes les affaires qu'elle pourra contracter à l'avenir, n'agira qu'en son propre et privé nom, et non en celui du soussigné qu'elle n'a plus le droit de porter: les liens qui unissaient les deux époux étant légalement dissous, ils deviennent personnellement responsables chacun de ses propres actions.

Port-au-Prince, le 20 janvier 1854.

J. J. de BAROLETTE.

Adjudication volontaire.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que le 8 février 1854, à huit heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de Me. Madiou, notaire à la résidence du Port-au-Prince à l'adjudication définitive au plus offrant et dernier enchérisseur d'une propriété située au Port-au-Prince, quartier de la Croix Bossale, consistant en un emplacement sur lequel est bâtie une maison haute avec ses dépendances telles que cuisine et chambre; la dite propriété, bornée au nord par la rue Tiremasse, au sud par Jean Nivelot, à l'est par la rue Courbe, à l'ouest par la rue du Magasin de l'état, appartenait ci-devant à Mr. Auguste Jean-Pierre Nau. Mise à prix $ 40,000

S'adresser pour plus amples renseignements à Me. Madiou dépositaire du cahier des charges, ou à Mr. Romulus Vilmenay, maître de la dite propriété.

Port-au-Prince, 18 janvier 1854.

Signé; R. VILMENAY.

Conformément à l'article 80 de la loi sur l'enrégistrement: — Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il a fait choix de Monsieur Colombel Derenoncourt pour être le commis signataire de l'enrégistrement de cette ville, et qu'il devient responsable de sa signature comme de la sienne propre.

Miragoâne, 31 décembre 1853.

Le Receveur, B. DERENONCOURT,

Le préposé d'administration de la paroisse du Gros Morne, chargé de l'enregistrement du lieu, soussigné;

Prévient le public, en conformité de l'art. 81 de la loi du 29 juillet 1828, sur l'enregistrement, qu'il a fait choix du sieur Genévin Génève, pour être son commis-signataire, et qu'il devient responsable de sa signature.

Gonaïves, le 18 janvier 1854, an 51e. de l'indépendance, et du règne de S. M. I. le 5e.

GENEVE.

DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.